

**ARRÊTÉ PORTANT**  
**COMPOSITION DE JURY**

**LE DOYEN DE LA FACULTÉ DE SANTÉ SORBONNE UNIVERSITÉ**

**Vu** le code de l'éducation et notamment l'article D.636-68 ;

**Vu** le code de la santé publique et notamment les articles D.4332-2 et suivants ;

**Vu** l'arrêté du 7 avril 1998 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien ;

**Vu** l'arrêté de délégation de signature en date du 08 janvier 2024 du président de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de santé.

**ARRÊTE**

Article 1 : Il est créé un jury de délibération des examens de fin de semestres (sessions initiales et rattrapages) des 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 2<sup>ème</sup> année de formation au Diplôme d'Etat de psychomotricien, au titre de l'année universitaire 2024-2025.

Article 2 : Le jury est présidé par **Mme GATECEL Anne**, Directrice de l'enseignement, Psychomotricienne

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

**M. COHEN David**, PU-PH;

**M. LEVY Richard**, PU-PH;

**Mme PAVOT-LEMOINE Cécile**, Psychomotricienne et coordinatrice pédagogique

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de Santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 10 octobre 2024

Pour la Présidente et par délégation

Doyen de la faculté de Santé  
Sorbonne Université

**Pr Bruno RIOU**

